

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le - 5 JUIL. 2023

ID : 037-213700586-20230703-DCM_2023_07_049-DE

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 JUILLET 2023

Date de convocation : 27/06/2023

Date d'affichage : 27/06/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet, à vingt heures trente,
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. DRUGEON Francis), M. SERVANT Dimitri, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Etait absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Monsieur de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023-07-049

3.1. Domaine et patrimoine - acquisitions

Acquisition d'une parcelle de terrain - choix du notaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en vente, par Madame Madeleine BUJAUD, d'une parcelle de terrain cadastrée C n° 1405 située à proximité du Bourg.

Il précise que cette parcelle, d'une contenance de 1 776 m², est située en zone Nli du Plan Local d'Urbanisme et en secteur AZDE du PPRI.

Le prix proposé est de 0,15 euros le m².

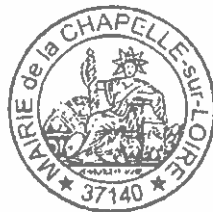
Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de cette parcelle au prix de 0,15 euros le m² soit pour un montant de 266,40 euros, hors frais notariés. Il conviendra également de désigner le notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée C n° 1405 et appartenant à Madame BUJAUD Madeleine au prix proposé de 0,15 euros le m², soit pour un montant global de 266,40 euros, hors frais notariés.
- **DÉSIGNE**, Maître DESPINS-PICARD Alexandra, notaire à Bourgueil, pour la signature de l'acte
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes à cette transaction
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire,
de CHAMPS Hubert



Le Maire,
GUIGNARD Paul

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le - 5 JUL. 2023
ID : 037-213700586-20230703-DCM_2023_07_049-DE